

lettre flash

19 décembre 2006
www.education.gouv.fr

< secondaire — supérieur >

Une charte d'engagement des entreprises au service de l'égalité des chances dans l'éducation

Gilles de Robien, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, a signé le 13 décembre avec près de quarante grands groupes industriels, commerciaux ou de services, une charte d'engagement des entreprises au service de l'égalité des chances dans l'éducation.

La charte signée le 13 décembre a pour objectif essentiel de permettre le renforcement des relations partenariales entre l'éducation nationale et les entreprises.

Ces dernières s'engagent :

- à développer auprès des élèves des actions de tutorat, de parrainage, de soutien scolaire et financier pour aider les élèves des quartiers défavorisés ou du milieu rural à réussir ;
- à faire découvrir aux élèves, aux étudiants et aux enseignants, les métiers et l'environnement professionnel ;
- à recruter de jeunes diplômés issus des territoires défavorisés.

De son côté, l'éducation nationale s'engage à promouvoir les actions et les initiatives qui auront été engagées. L'information et la mobilisation auront lieu au niveau national, académique et local, tant auprès des élèves et des étudiants, que des enseignants et des chefs d'établissement.

Des exemples d'actions concrètes

- Fondation Télémaque : bourses au mérite pour les collégiens les plus modestes, et les élèves boursiers, notamment internes
- Cercle Passeport Promotions Télécom : tutorat de jeunes des quartiers défavorisés
- Opération 100 000 entrepreneurs : intervention d'entrepreneurs dans les collèges et les lycées afin de transmettre la culture d'entreprendre
- Découverte des métiers de l'hôtellerie-restauration : accueil pendant trois jours des enseignants pour leur faire découvrir les métiers du secteur
- Insertion professionnelle des jeunes diplômés issus des territoires défavorisés : accueil de 600 jeunes stagiaires issus des ZUS et des ZEP
- Organisation de forums de recrutement au cœur des quartiers

Un réseau national des entreprises au service de l'égalité des chances dans l'éducation

Parallèlement, pour faciliter le développement des initiatives, le ministre a invité les entreprises signataires à rejoindre le "Réseau national des entreprises au service de l'égalité des chances dans l'éducation". Cette association loi de 1901, soutenue par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, a trois objectifs essentiels :

- identifier et recenser les projets portés par les entreprises au service de l'égalité des chances ;
- démultiplier les actions locales dans l'ensemble des académies en leur apportant une visibilité nationale à l'aide des outils d'information du réseau et de "fiches actions" ;
- évaluer les résultats des initiatives.

Des initiatives en faveur des élèves et des étudiants les plus défavorisés

"Aujourd'hui encore", a constaté Gilles de Robien, "trop de jeunes, surtout dans les quartiers difficiles ou dans les zones rurales, n'ont pas de perspective professionnelle. Ils aspirent à la réussite, mais sans bien connaître les moyens de concrétiser cette aspiration." C'est pourquoi, depuis quelques mois, l'éducation nationale a "beaucoup travaillé pour s'ouvrir au monde économique et à l'entreprise, et donc mieux y préparer les élèves".

En retour, le ministre se félicite que les entreprises soient de plus en plus nombreuses à s'associer à l'éducation nationale dans des dispositifs de tutorat, de bourses ou de parrainage pour les élèves les plus modestes et les plus méritants.

Grâce à la charte et au réseau national, le ministre estime que les entreprises pourront avoir une action plus efficace et plus structurée. "Quant aux établissements scolaires", a-t-il conclu, "le réseau leur permettra d'accéder à toutes les informations nécessaires à la mise en œuvre d'actions concrètes portées par les entreprises."



Les premières entreprises signataires

- ACCENTURE
- ACCOR
- ADECCO
- AIR FRANCE
- ALTRAN TECHNOLOGIES
- AREVA
- ASSYSTEM
- AXA
- BNP PARIBAS
- BONDUELLE
- BOUYGUES CONSTRUCTION
- CARREFOUR
HYPERMARCHES France
- COCA-COLA ENTREPRISE
- DEXIA
- EDF
- FONDATION TELEMAQUE
- GROUPE VEDIOR FRANCE
- IBM France
- KESA
- LA POSTE
- L'OREAL
- PPR
- PSA PEUGEOT CITROEN
- RATP
- RENAULT
- SECAP groupe Pitney Bowes
- SFR
- SNCF
- SODEXHO
- SOITEC SILICON
- SUEZ
- TECHNIP
- TOTAL
- VINCI
- VIVENDI

Pour en savoir plus :

- discours du ministre et dossier de presse www.education.gouv.fr
- Charte d'engagement des entreprises :
Roland Debbasch, directeur général de l'enseignement scolaire
téléphone 01 55 55 10 10
- Réseau national des entreprises au service de l'égalité des chances dans l'éducation :
 - Yves Desjacques, directeur délégué du groupe Védior
téléphone 06 19 85 08 31
 - Jean-François Amadiou, professeur à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne, directeur de l'Observatoire national des discriminations
téléphone 06 12 51 19 10

